

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

FRAIS DE LA SANTÉ (III)

DES PRIORITÉS À ÉTABLIR

ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉDICO-SANITAIRES

TRAITEMENT ET GESTION DES DECHETS HOSPITALIERS

Déchets infectieux, pointus et tranchants.

Gestion et traitement

- Fournitures d'emballages conformes à l'Ordonnance Fédérale sur les Déchets Spéciaux.
- Mise à disposition de containers de stockage intermédiaires.
- Collecte des containers et transport dans des véhicules étanches.
 - Hygiénisation (inertisation) des déchets,

Ou

■ Incinération selon la filière des déchets ordinaires, dans les centres d'incinération agréés par les autorités Nous collectons également les déchets suivants, qui sont acheminés sur un four à haute température:

Déchets oncologiques.

Déchets anatomiques et pathologiques.

Animaux de laboratoire radioactifs ou non.

Déchets spéciaux, solvants, produits chimiques, toxiques, etc...



N°d'identification ODS: 57 21 00 46 - N°de preneur: 66 21 04 10

Editorial

Des priorités à établir

Le débat cantonal et national sur la notion vague et imprécise des «dépenses de santé» va se durcir et se politiser; il est à craindre que la confusion actuelle ne s'aggrave encore.

Mettons un peu d'ordre dans les idées et les mots. Il n'y a pas réellement de budget de la santé dans notre canton, mais une somme hétérogène d'investissements et de dépenses amalgamées hypocritement sous ce terme. Pleurer la bouche pleine, gaspiller en prônant la rigueur budgétaire, crier misère dans la pléthore: c'est là où mène l'imprécision de la réflexion et de la formulation, l'absence de priorités.

Il faut revenir à la sobriété des gestes: les gestes politiques, administratifs et médicaux. Il faut retrouver un peu de vérité: par exemple ne pas faire mourir ou laisser mourir une policlinique médicale en prétendant la sauver, alors que les 60 millions qu'on est censé lui attribuer serviront à agrandir l'Hôpital universitaire.

Il faut établir les besoins urgents et nécessaires sur des réalités médicales, sur une information vraie, et non sur la base de programmes fumeux, politiquement rentables mais inutiles pour le malade, l'assuré, le citoyen dans le besoin d'assistance.

Nous avons mis en route des processus qui ne sont plus contrôlables économiquement, cela très souvent sur des bases théoriques, la volonté isolée de cadres administratifs, une absence de consultation des infirmières et des médecins: création du Service des hospices.

L'Etat ayant pris un pouvoir décisionnel inconnu dans le passé, l'organisation hospitalière, les soins à domicile, l'assurance maladie (sociale, obligatoire, prime unique), les tarifs médicaux, les salaires des professions médicales et paramédicales, la mission des hôpitaux de zone et régionaux, la formation professionnelle des infirmières, tout, vraiment tout, est politisé, étatisé, décidé à un niveau où le malade et ses besoins sont ignorés. D'où les discordances, les énormes gaspillages, les dérives: investissements immobiliers abusifs, création de «systèmes» dont l'automatisme tue l'efficacité, élimine le bénévolat.

L'OMSV, belle idée, finira par s'autodétruire à cause des charges qu'il impose. Les soins coordonnés et le développement d'hôpitaux «de sortie», intelligent concept théorique, exige trop de monde, trop de lieux, trop de déplacements de malades: le coût total remettra en cause le concept luimême. Bouleverser en permanence la mission des hôpitaux est très mal ressenti par ceux-ci.

Le fonctionnement de l'administration de santé publique, elle-même en expansion continue, impose des charges pour lesquelles on fait ailleurs des sacrifices. Or, les forces disponibles dans notre canton pour faire fonctionner hôpitaux, soins ambulatoires, urgences médicales et médico-sociales, ces forces sont grandes. Elles sont souvent inutilisées, mal articulées entre elles, des rivalités apparaissent ou sont même volontairement stimulées. Les médecins dont l'unité de vue basée sur une formation professionnelle ne s'affirme pas suffisamment, voient leur éclairage sur les affaires sanitaires du canton ne pas être utilisé, le message des médecins ne passe pas, il ne passe plus ou très mal.

Le résultat final: un bateau ivre sur le plan économique, un blablabla sur les coûts de la santé, un total manque de rigueur dans l'établissement des priorités, un gaspillage et une diminution relative de la performance dans la qualité de l'accueil, du diagnostic, des traitements, des soins, de l'assistance aux personnes dans le besoin.

Revenons, et ensemble s'il vous plaît, à des critères plus nets, des consultations plus larges et des décisions à la fois plus sages et plus modestes. C'est urgent.

Dr F. Thévoz

Sommaire

Editorial Des priorités à établir

Dossier

«Coûts de la santé»

ou coûts du système
médical?

Une médecine trop chère?

La santé: une affaire de co-responsabilité

Opinions
Non à l'assurance
obligatoire

Communiqués

Elimination des déchets médico-sanitaires: qu'en est-il actuellement?

16
Le coin de la Faculté

Calendrier médical







Le complexe thermal d'Yverdon-les-Bains est médicalement recommandé pour le traitement:

- des affections rhumatismales et arthrosiques
- des maladies des voies respiratoires supérieures et inférieures
- la rééducation après opérations orthopédiques et neurochiruraicales.

Le CENTRE THERMAL est doté d'une équipe médicale et paramédicale spécialisée et d'installations des plus modernes:

- Piscine intérieure aménagée pour les soins et la rééducation physiothérapeutique en eau thermale à 34°.
- Physiothérapie, électrothérapie, laser, thermothérapie, etc.
- Soins ORL: inhalations, pulvérisations ultrasoniques, fumigations.
- Deux bassins thermaux extérieurs avec buses de massage, bains circulaires, etc.

Garderie d'enfants. Caféteria.





Tél. 024/21 44 56 Lundi-vendredi 8 à 22 h. Samedi-dimanche-jours fériés 9 à 20 h



Bioréac sa, la maison spécialisée

1001 Lausanne boulevard de Grancy 35 téléphone 021 617 74 26 qui installe moderne, économique. Service clientèle actif et qualifié. Service de contrôle de qualité pour chimie et hématologie.

Docteur, découpez et adressez-nous ce coupon-réponse, sans engagement de votre part!

veuillez prendre rendez-vous afin de fai	re une approche de votre programm	e de vente
car je m'installe en	(date)	
Tél. professionnel: /	Bip:	
Tél. Privé:/		
de préférence:	(jour, heure)	
Nom et prénom:	Spécialité:	
Adresse professionnelle:		

Dossier

«Coûts de la santé» ou coûts du système médical?

Croissance...

«La santé n'a pas de prix, mais elle a un budget.» (Philippe Pidoux, conseiller d'Etat.)

Entendant cet aphorisme, un député-médecin a fait la remarque: «En fait, elle n'a même pas de budget!»

Et l'on peut craindre qu'il ait raison. En effet, dès 1945, la croissance du PNB a permis sinon de créer, en tout cas d'assurer par le biais des deniers publics et par celui des primes d'assurances, l'expansion d'un secteur médical important. Anesthésiée notamment par quelques succès spectaculaires de la technique médicale, la collectivité n'a jamais porté sur ce secteur un regard réellement critique. Les soins les plus sophistiqués étaient un dû. L'encouragement au gaspillage stimulé par la croissance économique trouvait un accomplissement significatif dans le domaine sanitaire, grâce aux alliés précieux que sont la peur de la mort, de la maladie et de la douleur, ainsi que le besoin d'être écouté. Le phénomène s'amplifiait sous l'effet de l'exploitation sans retenue de ces alliés par certains des acteurs du système, notamment assureurs, fabricants de produits pharmaceutiques et producteurs d'appareillages médicaux.

Emprise du «complexe sanitaro-commercial»

La traduction de cette activité en termes monétaires permettait de masquer la nature exacte des prestations réelles du système de santé et de leur réelle pertinence. Parallèlement, le grand nombre des découvertes scientifiques en biologie créait un amalgame avec les progrès spécifiquement médicaux, par ailleurs plus rares, et accentuait la tendance à la sacralisation des acteurs universitaires du système (chercheurs, professeurs, etc.). On assistait ainsi au renforcement d'un «complexe sanitaro-commercial» (parent du fameux «complexe militaro-industriel»). Ses composants (médecins – universités – firmes pharmaceutiques – producteurs d'appareillages médicaux – assurances – hôpitaux) sont ainsi devenus un tissu de pouvoir, de relations, de droits acquis et d'emprise sur la société dont celle-ci aura de la peine, si même elle réalise sa dépendance, à (re)prendre la maîtrise.

La défense du complexe sanitarocommercial contre les rares essais de reprise de son contrôle par la collectivité se manifeste de nos jours au détriment même d'une éthique médicale élémentaire: n'a-t-on pas entendu un médecin-politicien tenir devant un Parlement communal un discours d'apparence scientifique, mais dont il ne pouvait ignorer que la presse le traduirait en une minimisation des effets nocifs de la pollution de l'air pour la santé des Lausannois?

Heureusement, il y a encore aujourd'hui des soignants qui sont réellement à l'écoute des malades et d'Hippocrate. Ce ne sont d'ailleurs pas ceux-là qui font exploser les coûts!

Tabous et opacité, quelques questions

Dans cet environnement psychologique, la reprise en main des coûts est difficile, et ne pourra se réaliser que si quelques tabous sont levés et quelques lumières apportées. Vu la place impartie ici, il n'est pas possible de démonter chacun de ces tabous et de dissiper toutes les obscurités. C'est donc sous forme de questions que

nous les présentons, classés par secteurs.

Prévention sanitaire

– Les acteurs économiques producteurs ou diffuseurs d'agents (alcool, tabac, drogues, voitures, stress exagéré, etc.) conduisant à des comportements à risques ne devraient-ils pas payer directement et intégralement les coûts médicaux, sociaux et environnementaux qu'ils engendrent?

– Vu les incidences de l'état de l'environnement (eau, air, sol notamment) sur la santé, ne pourrait-on encourager financièrement, par exemple par des déductions fiscales substantielles, les acteurs économiques qui adoptent des modes de production ou qui produisent des biens dont l'obéissance aux normes de protection de l'environnement va nettement au-delà de la stricte conformité légale?

«Recherche médicale» et formation

– Peut-on qualifier de «médicale» toute recherche qui se déclare telle et lui consacrer autant d'argent sans se poser la question de l'utilité réelle pour la santé de certaines recherches (en mettant donc en doute, ô horreur, le caractère sacro-saint de l'activité scientifique et universitaire)?

– Ne faudrait-il pas ainsi plafonner les budgets de recherche dite médicale en valeur absolue et non en pourcentage des budgets de l'année précédente ou en pourcentage des budgets globaux de l'Etat?

– Les budgets de recherche dite médicale ne devraient-ils pas être présentés aux décideurs non médicaux accompagnés explicitement des thèmes de recherche envisagés et des méthodes utilisées?

– Les ressources étant de toute manière limitées, ne doit-on pas admettre l'idée d'un numerus clausus en matière de places de formation des médecins dans les universités? Structures tarifaires et transparence

- Faut-il vraiment que la structure des tarifs des assurances privilégie l'utilisation d'appareillages médicaux sophistiqués et coûteux au détriment de la relation personnelle médecinpatient?

 Les assurances ne peuvent-elles se contenter de rembourser les médicaments prescrits que dans la mesure où ils figurent sur la liste des quelque 300 médicaments utiles reconnus par l'OMS?

 L'indicateur «coût moyen de la journée d'hospitalisation» n'est-il pas trop sommaire, et en tout cas insuffisant pour rendre compte de la prestation réelle, notamment qualitative, d'un établissement médical?

– Ne faudrait-il pas comptabiliser plus finement en vue de publication les différents composants des actes sanitaires en milieu hospitalier?

– Les revenus réels des acteurs clés du complexe sanitaro-commercial (médecins, assureurs, exploitants des secteurs pharmaceutiques et hospitaliers), ne devraient-ils pas être mieux connus, sinon publiés?

Ces questions nous paraissent incontournables. Pour aujourd'hui, nous laissons au lecteur le soin de formuler les «N'yaqu'à» qui permettraient de faire baisser les coûts du système. Encore faut-il que celui-ci devienne plus transparent, d'où nos questions. Si celles-ci ont contribué à faire du malade potentiel un être raisonnable et serein face aux dures réalités de sa condition, à rendre l'acteur sanitaire moins sensible à la considération sociale et le payeur conscient de l'opacité actuelle du système, elles auront aidé sinon à la guérison, au moins au diagnostic...

P. Santschi GPE, Lausanne

Une médecine trop chère?

Chargé par le Parti libéral vaudois d'apporter au *Courrier du Médecin* vaudois un point de vue libéral, c'est une réflexion politique et non pas professionnelle que nous présentons ici.

Chère ou trop chère?

Dans une économie libre, les produits «trop chers» disparaissent du marché faute d'acheteurs. Ne demeurent que des produits que le producteur parvient à vendre sans perte et que l'acheteur parvient à acquérir. Il faut entrer dans une économie dirigée par des pouvoirs publics perturbant les lois du marché pour qu'apparaissent des produits «trop chers». Dans notre société helvétique à économie de moins en moins libérale et de plus en plus réglementée, on parle de coûts trop élevés précisément dans les domaines qui échappent progressivement aux lois du marché: la santé publique et le logement. Et on les juge trop chers, parce que les prix, politiques, deviennent supérieurs non pas à ce que le consommateur veut payer, mais à ce que les pouvoirs publics jugent juste. Cette réflexion économique doit être à l'esprit de ceux qui parlent des coûts «trop élevés» de la santé. Si ces coûts étaient véritablement trop élevés, les gens mourraient sans soins et les hôpitaux resteraient vides. Nous sommes bien plutôt dans un système de santé «jugé» trop cher.

Et si, en fait, notre société avait les dépenses de santé qui correspondent à son niveau de civilisation? Il n'y a pas de réponse «iuste» à cette question.

Mais le débat public tournant autour des coûts de la santé doit se la poser. La réponse est peut-être que le niveau de prospérité que nous connaissons doit naturellement associer des voitures luxueuses, des logements très confortables et une santé de haut niveau. La médecine doit-elle être, chez nous, moins «luxueuse» que les W.-C. des restaurants qui bordent nos autoroutes? A cette question provocante, il n'y a pas de réponse.

Mais le doute qu'elle engendre doit interdire aux autorités politiques de choisir le domaine de la santé, plus particulièrement le corps médical, comme cible privilégiée de leurs volontés d'économie.

Ceux qui paient ont leur mot à dire

Le médecin et les professions paramédicales dispensent des soins, le patient les consomme, l'assurance les paie et l'Etat bouche les trous. Il n'y a donc pas deux partenaires, mais quatre. Certains médecins, défenseurs d'une liberté absolue, oublient cette quadruple relation. Ils ont tort. Il est normal, puisqu'ils en sont partenaires, que l'assurance et les pouvoirs publics interviennent dans le libre exercice de la médecine dans l'intention d'en contrôler les dépenses. Il faut relever que, en tout cas dans notre canton, cette relation quadripartite se passe remarquablement bien lorsque les quatre partenaires s'y emploient. Ce sont les abus des uns ou des autres qui, occasionnellement, créent des remous. La récente décision de plusieurs caisses à l'égard des divisions semi-privées, fait partie de ces comportements abusifs. Notre souci politique doit être, en permanence, de surveiller avec objectivité ces quatre partenaires.

Poursuivre les brebis galeuses

Le partenaire médecin, lecteur de cet article, doit se sentir concerné par les effets gravement nuisibles que peuvent produire les confrères qui ont un comportement abusif. La Société vaudoise de médecine devrait être renforcée dans son rôle de contrôle et de remise au pas de ces «brebis galeuses» qui risquent, dans leur chute, d'entraîner ceux qui exercent correctement leur profession. Vouloir les protéger au nom d'une prétendue liberté d'exercice relève d'une conception sommaire, voire complaisante. S'il appartient à l'autorité politique de veiller à l'équilibre des quatre piliers qui soutiennent la santé, il importe que chacun d'eux commence à faire sa discipline interne plutôt que reporter à chaque fois l'accusation sur l'autre.

Ce qui est vrai pour le corps médical est vrai pour les caisses maladie et pour le Service de la santé publique: commencer par faire le ménage chez soi. C'est dans cet esprit que les libéraux entendent maintenir un système de santé globalement satisfaisant.

Dr Jacques-André Haury Parti libéral

Dossier

La santé: une affaire de co-responsabilité

Etre malade ou plutôt se soigner coûte de plus en plus cher. L'affirmation selon laquelle la «santé n'a pas de prix mais la médecine a un coût» prend le visage d'une dure réalité. Cependant, avant de parler de consommation médicale ou du coût de la santé, il ne faut pas perdre de vue qu'en toile de fond se profile le patient, potentiellement chacun d'entre nous, et que c'est nous qui, finalement, bénéficierons ou pâtirons de nos décisions futures.

L'attente légitime de chaque personne atteinte dans sa santé évolue et progresse de manière continue en fonction des progrès de la science médicale mais aussi en fonction de l'augmentation de notre niveau de vie. Nos attentes actuelles ne sont en rien comparables à ce qu'elles étaient il y a trente, vingt voire dix ans. L'état de santé global de la population, qui dépend de nombreux facteurs, s'est amélioré, l'espérance de vie s'est accrue, la mortalité infantile a diminué. La recherche médicale, la découverte de médicaments nouveaux, meilleurs, plus efficaces, mieux tolérés... mais aussi plus chers, l'amélioration des méthodes de diagnostic, la prévention des maladies, les prestations de soins dans leur ensemble ont permis ces progrès.

Malgré ces nombreuses améliorations, la population n'est pas homogène du point de vue de la santé. La disparité la plus évidente concerne la différence de mortalité entre les sexes. Il existe également des différences géographiques et socio-économiques.

Après avoir recueilli les bénéfices des progrès réalisés dans le domaine médical, il faut accepter d'en payer le prix, mais également tout entreprendre afin que le budget de la santé reste supportable pour l'ensemble de la collectivité.

S'il est vrai que «nul n'a le pouvoir divin de prédire l'avenir avec précision», les différents partenaires de la santé (professions médicales, caisses maladie, Etat mais aussi économistes, politiciens) doivent «s'interroger sur l'avenir probable, imaginer l'avenir souhaitable, afin d'identifier les différentes options possibles» et j'ajouterais choisir les meilleures. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la santé dont les différentes prestations

sont actuellement financées par trois partenaires: l'Etat, les caisses maladie, les patients; les parts de ces trois partenaires variant par ailleurs fortement d'un canton à l'autre. Ces prestations couvrent les coûts thérapeutiques (traitements ambulatoires et hospitaliers, prestations médico-techniques, médicaments, etc.) et, dans une certaine mesure seulement, les coûts indirects (absentéisme professionnel, invalidité, pension anticipée, années d'activité perdues). Les coûts thérapeutiques sont destinés à diminuer 'ensemble des coûts indirects. La hausse de ces derniers est en partie imputable à l'augmentation des maladies dégénératives et chroniques, en particulier chez les personnes âgées, au développement de l'offre et de la demande. L'augmentation des coûts de la santé est également, dans une large mesure, la conséquence directe des progrès réalisés par la médecine. Il suffit de penser aux patients ayant subis une greffe ou aux nombreux enfants atteints d'un cancer qui, sans le recours à l'acte chirurgical et sans l'arsenal thérapeutique actuel, seraient condamnés. Ces dépenses n'ont pas de prix et personne ne pourra jamais évaluer les bénéfices que la société en

Il est cependant possible de freiner l'augmentation actuelle des dépenses. Des solutions nouvelles peuvent et doivent être recherchées notamment au niveau de la gestion de la santé, de la planification hospitalière, des soins à domicile, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé.

La solidarité entre malades et bienportants, hommes et femmes, jeunes et vieux, mais aussi entre régions et entre cantons doit être rétablie. L'assurance maladie doit être réformée et rendue obligatoire, le libre passage instauré, les primes d'assurance équivalentes indépendamment du sexe et de l'âge d'adhésion.

Les soins à domicile, c'est-à-dire «voir venir l'hôpital à soi» sont également à développer. Cependant, comme le démontre le projet de la Commission des affaires sociales du Grand Conseil genevois, cela coûtera cher, très cher

Différentes mesures simples visant à diminuer la consommation d'alcool et de tabac, améliorer l'hygiène alimentaire, réduire le nombre d'accidents, promouvoir le dépistage et le traitement précoce des maladies, réduire les maladies professionnelles et enfin assainir l'environnement pourraient à moyen ou long terme apporteur leur contribution à la maîtrise des dépenses.

Notre rôle, en tant que professionnel de la santé, n'est pas négligeable. Il s'agira d'effectuer une prescription limitée et judicieuse des examens de routine, de choisir un traitement efficace et le moins cher possible sans modifier, diminuer la qualité des soins et de consacrer une part encore plus importante au conseil du patient afin de s'assurer de sa bonne complaisance.

Il faut évoquer encore le problème du suréquipement médical qui influence de manière non négligeable les coûts ainsi que la politique de prestige et les prétentions exagérées de certains.

En conclusion, il est indispensable de maîtriser les coûts de la santé. C'est à cette seule condition qu'une médecine libérale et de qualité pourra être maintenue. Nous sommes donc tous directement concernés et responsables: comme patients potentiels et futurs, comme professionnels de la santé et comme assurés-contribuables.

Christian Mugny PDC

À LOUER À MORGES

à proximité immédiate de la gare

LOCAUX EN DUPLEX

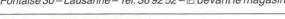
indépendants de 120 m² (rez + 1er) 3 W.-C., local avec évier 3 places de parc

Locaux entièrement rénovés, idéal pour l'installation d'un cabinet médical.

Loyer mensuel: Fr. 2800.–, charges et parkings compris. Libre tout de suite.

S.I. LES BEAUX SA CP 172 – 1110 MORGES Tél. 021/801 74 49.









Clinique médico-chirurgicale privée

Dans un cadre magnifique et privilégié, entouré de verdure avec vue sur le lac et les Alpes, nous offrons une infrastructure hôtelière et médicale de premier

chambres à un lit sont équipées de tout le confort et sont aménagées, de même que la clinique, avec goût et finesse.

Une excellente cuisine est servie à la carte

Accès facile, parking, à 5 minutes de Lausanne, à 45 minutes de Genève-Aéroport, transfert assuré, cartes de crédit acceptées.

Notre clinique vous assure un service médical personnalisé du plus haut niveau technologique ainsi qu'un service d'anesthésiologie 24 h. sur 24.

Traitement des calculs biliaires et rénaux avec deux lithotripteurs à ondes de choc extra-corporelles. Le plus important centre de lithotripsie de Suisse.

CHIRURGIE

- Chirurgie générale
- Urologie
- Orthopédie et traumatologie - ORI
- Ophtalmologie, microchirurgie du segment antérieur, chirurgie de la cataracte et implantation intraoculaire Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie maxillo-faciale

LITHOTRIPSIE

- Traitement non chirurgical des calculs rénaux

CENTRE D'ENDOSCOPIE

- Traitement non invasif par les voies naturelles

MÉDECINE

- Générale
- Centre de médecine du sport
- Check-up complet avec bilan final
 Service de radiologie avec accès immédiat au
- scanner et à la résonance magnétique
- Physiothérapie

Chemin de Beau-Soleil 3 1009 Pully

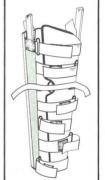
Téléphone 021/29 45 14

Fax 021/28 60 52



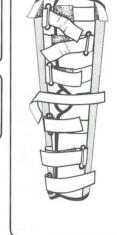
1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/652 43 73 – Fax 021/652 44 10













AU SERVICE DES HOPITAUX, DES CLINIQUES, DES MEDECINS, DES KINESITHERAPEUTES ET DE LEURS MALADES.

MEDICALL, pour parler la même langue!

Nous avons créé MEDICALL car nous savons que votre intervention est importante. Chez MEDICALL, nous connaissons chaque client et notre centrale est exclusivement réservée au corps médical... pour être certains de parler la même langue!



021/312 22 25

La première centrale médicale d'appels par bips alphanumériques de Suisse

Demandez	notre	documer	ntation
Demandez	HOUG	accumen	ILUCIO

Prénom: _

Adresse: _

Medicall - Av. Ruchonnet 30 - 1003 Lausanne

Opinions

Non à l'assurance obligatoire

Il paraît que la liberté, c'est de choisir sa servitude. On peut vraiment dire que dans notre pays, on devient de plus en plus libre! Il ne se passe pas de jour ou de semaine qui n'amène une servitude supplémentaire sous prétexte d'améliorer le bien-être collectif. Mais combien d'exemples nous prouvent que les bonnes volontés du départ amènent des effets exactement opposés aux buts que leurs promoteurs s'étaient fixés! Plus la législation est contraignante, moins les gens vont la respecter, plus ils trouveront des échappatoires car c'est une constante chez l'être humain d'essayer de garder sa liberté individuelle, sa personnalité.

En ce qui concerne l'assurance maladie, notre canton fait des expériences nouvelles pour renforcer la liberté. Cette assurance est déjà obligatoire jusqu'à l'âge de 20 ans, puis à nouveau dès l'âge de la retraite pour ceux qui ne peuvent justifier d'un revenu suffisant pour subvenir seuls à leurs dépenses de santé. Et mainte-nant, alors que 98% de la population est assurée auprès des offices de remboursements, on voudrait rendre l'assurance maladie obligatoire pour tout le monde. Le prétexte bien socialiste est de restaurer la solidarité en créant des primes uniques pour chaque office de remboursement. Illusion! Ce n'est certainement pas le fait d'obliger 2% de la population à s'assurer que l'on restaurera la solidarité. Celle-ci n'existe pas parce que les offices de remboursement ont la possibilité d'assurer n'importe quoi, de faire du dumping sur les primes en concluant des assurances collectives, de pratiquer des réserves et de pénaliser la population en échelonnant les primes suivant l'âge d'entrée. Il semble que certains politiciens aient enfin compris ce que nous ne cessons de répéter depuis des années. Malheureusement, ils se laissent influencer par la puissance des offices de remboursement qui posent éternellement des conditions à l'acceptation des changements nécessaires. D'accord pour les primes uniques mais à condition que l'assurance devienne obligatoire. Ils jouent

le même jeu avec l'Etat qu'ils jouent depuis des années avec nous lors des discussions pour la revalorisation des prestations médicales: d'accord pour une augmentation mais à condition que le laboratoire, à condition que le calendrier des prestations, à condition que...

Comment peut-il en être autrement lorsqu'on voit que le projet d'assurance maladie obligatoire a été concocté par un socialiste, directeur d'une caisse maladie, d'entente avec la Fédération des caisses maladie? Décidément, on ne peut faire confiance à ces gens-là pour améliorer le sort de la population! L'Etat est dans les chiffres rouges du fait de la mauvaise gestion des deniers publics par ceux-là même qui proposent aujourd'hui des mesures d'austérité. Mais eux ne se sentent pas responsables: les responsables, c'est nous, c'est les assurés, c'est les médecins, c'est les hôpitaux.

A propos du prostatron (bis)

Ndlr: Dans le numéro de mai dernier, nous avons publié une mise au point du professeur P. Graber, président de la Société suisse d'urologie, suite à la présentation du nouveau traitement des troubles de la prostate au moyen du Prostatron qui a été faite au Téléjournal de la TSR. M. le professeur Graber nous a demandé de bien vouloir publier le complément suivant, ce que nous faisons volontiers:

«Dans ma précédente contribution, j'ai souhaité tempérer l'enthousiasme que la présentation au Téléjournal de la TSR des résultats prêtés au nouveau traitement des troubles de la prostate devait immanquablement susciter. En effet, l'expérience passée a démontré que la plupart des traitements présentés avec grand renfort de publicité comme alternative à une intervention chirurgicale, notamment l'hyperthermie, ont en réalité une efficacité très relative.

» Ce faisant, j'ai assimilé la thermothérapie (méthode à la base du Prostatron) à l'hyperthermie et ai conclu, me fondant sur les publications scientifiques parues au sujet de cette dernière méthode, que le traitement au moyen du Prostatron ne donnerait, lui aussi, vraisemblablement que des résultats médiocres; dans la foulée, je l'ai également qualifié de «placebo le plus cher du monde».

"Je désire aujourd'hui nuancer quelque peu ma première prise de position. S'il est vrai que la thermothérapie est une méthode apparentée à l'hyperthermie, il n'en demeure pas moins qu'elle en diffère sur des points essentiels, notamment la température d'action au niveau de la prostate (plus de 45°, au lieu de 42-44° pour l'hyperthermie).

» Il ne peut donc être exclu d'emblée que le Prostatron constitue une alternative valable à la chirurgie, au moins dans certains cas qui cepen-

dant restent à définir.

» Des études scientifiques validées sur le Prostatron faisant défaut à l'heure actuelle, il est à mon avis prématuré de se prononcer à ce sujet. Il sera peut-être possible d'y voir plus clair à l'issue du congrès de la Société suisse d'urologie qui s'est tenu à Genève du 3 au 5 octobre et au cours duquel il a été notamment débattu des alternatives à la chirurgie prostatique.»

Professeur P. Graber Président de la Société suisse d'urologie

degonda orthopédie SA



supports plantaires
corsets orthopédiques
chaussures fonctionnelles
spéciales pour supports plantaires

prothèses et orthèses bandages herniaires cannes anglaises

Fauteuils roulants MULLER, KUSCHALL, MEYRA

Adaptations spéciales, coques sur mesures, coussins

Av. du Rond-Point 8 1006 Lausanne

sous gare, près Hôtel Agora Ø 617 83 56



FACULTÉ DE MÉDECINE - INSTITUT DE PHYSIOLOGIE

Nutrition humaine

cours de formation continue universitaire

du 5 octobre au 27 novembre 1992

A l'intention de

Médecins

Biologistes

Pharmaciens Chimistes

Ingénieurs en sciences alimentaires

DÉLAI D'INSCRIPTION : 28 FÉVRIER 1992

Pour tout renseignement, prière de contacter

Prof. Eric Jéquier Dr. Yves SCHUTZ, privat-docent Institut de physiologie Rue du Bugnon 7 CH - 1005 LAUSANNE

> Tél. (021) 313 28 47 (021) 313 28 00 Fax: (021) 313 28 65

Imprimerie Bron SA Lausanne

> conseille, crée et réalise l'imprimé de qualité en offset

Tél. 0216529944



Alors chaque département doit se serrer la ceinture. Le Département de la santé publique crie misère et bloque l'enveloppe budgétaire pour les hôpitaux, mettant dans une situation plus qu'inconfortable le CHUV et donc la population qui pourtant paie régulièrement ses impôts. C'est certainement parce que les subsides de l'Etat à la LEAM (Loi pour l'encouragement à l'assurance maladie) grèvent lourdement le budget du Département de prévoyance sociale et des assurances que le projet d'une assurance maladie obligatoire voit le jour aujourd'hui.

Arrêtez de parler de solidarité: vous n'en pensez pas un mot! Tout cela n'est bassement qu'une question d'argent. L'obligation d'assurance n'est finalement que la création déguisée d'une sécurité sociale dont la faillite est connue partout où elle a été instaurée. En effet, par ce biais, l'Etat pourra intervenir dans les tarifs, voire dans les équipements non seulement hospitaliers mais également ambulatoires. C'est une étatisation pure et simple de notre profession qu'on nous propose. A quand l'enveloppe budgétaire ambulatoire? L'idée est déjà en l'air dans le projet fédéral de révision de la Loi sur l'assurance maladie qui prévoit, comme par hasard, une assurance maladie obligatoire. Fort heureusement cette obligation est loin de faire l'unanimité. Alors d'accord pour réformer les offices de remboursement et de les

remettre à la place qu'ils n'auraient jamais dû quitter, c'est-à-dire des offices destinés à permettre aux défavorisés d'avoir le libre choix de leur médecin et d'avoir accès aux mêmes soins que le reste de la population mais non par le biais d'une assurance maladie obligatoire qui ne résoudra rien mais ne fera que créer des disparités.

D^r Rudolf Mayer Président du GMI

INFIRMIÈRE PSY

cherche emploi à 60-80 % dans cabinet médical (généraliste ou psychiatre).

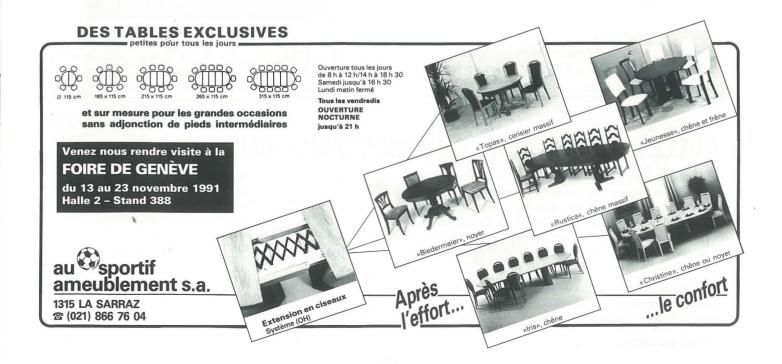
Entrée à convenir.

Offres à Claire Buri, ch. du Risoux 6, 1110 Morges.



Prochaine parution:

Nº 10/91 20 novembre 1991 (délai rédactionnel: 28 octobre 1991)





RANGE ROVER

L'ORIGINAL

182 CV



GARAGE RACING ROMANEL / LSNE Hugo Buchmann 021/731 31 81

M. AMREIN

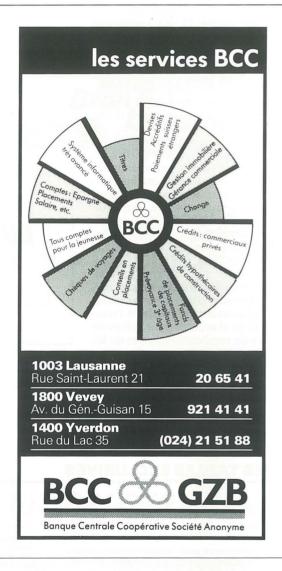
Orthopédiste-bandagiste



Atelier spécialisé pour la fabrication de prothèses, appareils et corsets orthopédiques, lombostats en tissus, supports plantaires, bandages Location de cannes anglaises

Tous bas et manchons de compression (varices et drainages lymphatiques)

14, rue de la Borde – 1018 Lausanne Tél. 36 85 75 – Fax 36 20 02



NULLE PART AILLEURS QU'À MONTREUX: CLINIQUE BON PORT

Un établissement unique en son genre; spécialisé en matière de médecine interne, de nutrition, de relaxation, d'activité physique et d'hydrothérapie. Recommandé pour une prise en charge personnalisée des patients, en particulier en cas de dépression liée au surmenage, de réhabilitation cardiaque, pour suites de traitements, pour traitement de l'obésité et du stress.

Sous la direction médicale de médecins de renom. Organisé autour d'un collège de huit médecins, tous autorisés à pratiquer de manière indépendante dans le canton de Vaud.

Ouvert aux médecins traitants.

Equipement complet d'hydrothérapie, kinésithérapie, piscine, bain bouillant, sauna, salle de gymnastique, enveloppement, ultrasonographie, cardiologie (ECG de repos, ergométrie, Holter, Doppler vasculaire périphérique, spirométrie). Laboratoire d'analyses chimiques.

CLINIQUE BON PORT est située sur les rives du lac Léman, dans un havre de paix, de fleurs et de verdure. Toutes les chambres avec balcon, orientées plein sud, regardent les Alpes et sont dotées du plus grand confort.

CLINIQUE BON PORT

21, rue Bon-Port, CH-1820 Montreux

Tél. 021/963 51 01 - Fax 021/963 77 95 - Télex 453 133

Communiqués

Relation entre praticiens installés et médecins bospitaliers

Chères consœurs et chers confrères, Compte tenu des malentendus ou conflits concernant les modalités de prise en charge de patients traités ambulatoirement dans le cadre d'un service hospitalier, que cela soit à la connaissance ou non de leur médecin traitant, le comité de la Société vaudoise de médecine tient à rappeler à tous ceux concernés les principe déontologiques définissant les relations devant exister entre les médecins d'hôpitaux et les médecins installés (basés sur les Règles et usages de la SVM, notamment les articles 61, 62, 69, 71 et 79):

a) Lorsqu'un hôpital a assumé une urgence ambulatoire, le patient doit être renvoyé, sauf exception justifiée, au médecin traitant pour les contrôles.

b) Pour qu'un patient puisse être revu à l'hôpital, après une hospitalisation, un examen spécial ou une consultation, le médecin traitant doit être consulté et pas seulement averti. Les lettres du type: «Avec votre accord – accord non sollicité dans les faits – ... nous reverrons votre patient à telle date» ne doivent plus être admises.

c) Lorsque l'hôpital désire recontrôler un patient ambulatoirement dans le cadre d'un protocole de recherche, le médecin traitant est non seulement consulté, mais aussi informé du protocole. De plus, il reçoit les résultats du contrôle fait dans le cadre du protocole et finalement les résultats de toute l'étude. Il peut s'il le désire et si le protocole le permet, accepter de participer à l'étude en question.

d) Lorsque le médecin traitant adresse un patient à l'hôpital, il doit fournir le maximum de renseignements utiles et documents pertinents, et cela dans les délais les plus brefs, pour éviter des examens à double. Il doit en outre préciser la mission qu'il donne à l'hôpital: hospitalisation pour diagnostic et traitement, hospitalisation pour traitement, hospitalisation pour traitement, hospitalisation pour placement, hospitalisation pour évaluation globale, etc., consultation pour avis («consilium»), consultation pour examen spécialisé, consultation pour prise en charge, etc. Le médecin de l'hôpital doit se tenir à cette mission et ne peut la modifier qu'avec l'accord du médecin traitant.

e) Lorsqu'un service hospitalier suit un patient qui a besoin de traitements et de contrôles réguliers pour une affection chronique, il ne doit pas se substituer au médecin traitant pour les affections courantes et doit le tenir au courant par des rapports réguliers.

f) Les médecins installés en pratique privée doivent comprendre que les efforts confraternels de bonne collaboration ne peuvent se faire à sens unique hôpitaux → médecins privés; à eux de respecter aussi le travail et les charges professionnelles de leurs confrères horpitaliers, de savoir les atteindre les premiers au lieu d'attendre un contact qui ne vient pas, de moins se décharger sur l'hôpital de leurs devoirs de garde ou de leurs urgences, même intempestives.

Si chacun se conforme aux énoncés ci-dessus, la plus grande partie des malentendus ou conflits parfois pénibles devrait être évitée. Nous tenons à rappeler que le contact soit direct soit par écrit reste la base de tout rapport de confiance entre les médecins concernés, ce qui ne peut que bénéficier au patient.

Un organe de conciliation approuvé par le comité et composé des D^{rs} P. Burckhardt, A. Michaud, J.-P. Randin, G. Pustaszeri, P. Knobel, E. Fréchelin, J.-P. Keller, F. Mosimann sera disponible pour annoncer les cas ne pouvant être réglés directement par les parties concernées. Ces cas doivent être adressés par écrit au D^r A. Michaud, p.a. secrétariat de la SVM.

Le comité de la SVM

COURRIER DU EDECIN VAUDOIS

Organe de la Société vaudoise de médecine

Comité de la SVM

Dr Pierre W. Loup, président Dr Pierre Vallon, vice-président Dr Jean-Patrice Gardaz, secrétaire Dr André Flückiger, trésorier Dr Christian Allenbach Dr Benoît Leimgruber Professeur René O. Mirimanoff Dr Francis Thévoz Dr Denis Chessex

Secrétaire général

Daniel Petitmermet, lic. ès lettres

Société vaudoise de médecine

Route d'Oron 1 Case postale 76 1010 Lausanne 10 Tél. 021/652 99 12 (8 h. 30 - 12 heures, sauf mardi) (13 h. 30 - 17 h. 30, sauf jeudi et vendredi) CCP-Lausanne 10-1500-5 Fax 021/652 32 21

Fondation pour la garde médicale S.O.S. – Médecin de garde

Tél. 021/6529932 (24 heures sur 24)

Abonnements de déviation et de télécommunications au service des médecins de la région lausannoise

Administration et rédaction

Case postale 76, 1010 Lausanne 10

Régie des annonces

Editions de la Tour Lausanne SA Case postale 880, 1001 Lausanne Tél. 021/6529941

Impression

Imprimerie Bron SA 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/6529944



Etablissement médico-social Route de Prilly 18 – 1008 Lausanne – Tél. 021/25 03 06



Résidence des Jardins de la Plaine



Avenue Haldimand 14B • 1400 Yverdon-les-Bains • Tél. 024/221 056 Fax 024/215 849

SEREG

SERVICE



NETTOYAGE ENTRETIEN DÉSINFECTION

- d'hôpitaux
- de cliniques
- de cabinets médicaux
- de centres thermaux
- d'établissements médico-sociaux

SEREG

Votre partenaire compétent au **021 – 802 24 72** Route de Préverenges 4 1026 DENGES

FOSFOR

Dossiers médicaux

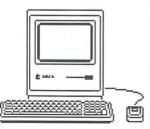
Adresses / Protocoles opératoires / Rapports / Ordonnances / Médicaments / Littérature / Courrier personnalisé ...

Nous mettons toutes vos données à portée de main en réseau, partagé avec votre assistante médicale grâce à un logiciel créé personnellement avec notre aide et vos idées ...

Pour un suivi médical performant







Fosfor sa 15, chemin de la Biolleyre 1066 Epalinges Tél. 021/784 00 88 Fax 021/784 20 62 BUREAUTIQUE - LOGICIEL - FORMATION





permed

Personnel temporaire et stable exclusivement pour le secteur médical 18, av. de la Gare – 1003 Lausanne Tél. 021/312 51 02

Elimination des déchets médicosanitaires: qu'en est-il actuellement?

Nous rappelons que les déchets médico-sanitaires relèvent de l'Ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets spéciaux du 12 novembre 1986. Que ceux-ci doivent être conditionnés dans un double emballage (premier emballage interne: boîte plastique rigide ou sac plastique; emballage externe: sac blanc à rayures rouges. Ces sacs externes peuvent être commandés à la CADES, tél. 021/38 10 61) et permettent une identification médicale pour toutes les catégories de personnel qui auront à les manipuler.

Ces sacs sont transportés, non compactés, par un transporteur autorisé (qui se charge des formalités administratives) pour être incinérés à l'UIOM du Vallon à Lausanne ou à l'UIOM de la Satom à Monthey (Valais).

Les hôpitaux de Morges, Saint-Loup, Orbe, la Vallée et Yverdon, concernés par les fermetures des usines d'incinération de Penthaz et d'Yverdon, ont été amenés les premiers à effectuer un tri à la source, avec transport adéquat, suivi de l'incinération

L'Hôpital de la Vallée fonctionne comme centre collecteur de ce type de déchets pour les infirmières de santé publique de la région. Les discussions pour étendre ce service aux médecins de la région sont en bonne voie. Des précisions à ce propos peuvent être obtenues auprès de M. Ed. Farine, directeur, Hôpital de la Vallée (021/845 44 11).

Le concept du tri à la source a pu être appliqué à l'ensemble des établissements sanitaires de la ville de Lausanne depuis le 1^{er} octobre 1990. C'est ce schéma qu'il est prévu de mettre sur pied dans le canton et qui sera opérationnel sur l'ensemble du territoire au printemps 1992.

Par l'intermédiaire du GHRV (Groupement des hôpitaux régionaux vaudois), et de l'AVDEMS (Association vaudoise des établissements médicosociaux) une information aux établissements de soins des zones sanitaires III (Vevey-Montreux), VIII (Aigle) et VIII A (Château-d'Œx) a été faite ce printemps, les invitant à se conformer à l'ODS susmentionnée. La mise en place devrait être opérationnelle pour la fin de l'année 1991 et, dans ces régions, il est prévu que les hôpitaux fonctionnent comme centres collecteurs pour les médecins installés en ca-

binet privé. Les déchets médico-sanitaires de l'Est vaudois sont incinérés à l'Usine d'incinération de la Satom à Monthey.

Dans les zones sanitaires I (couronne lausannoise), VI et VI A (Yverdon-Sainte-Croix) et VII (Broye) les mesures de traitement de déchets sanitaires dans les établissements de soins seront effectives à partir du 1er mars 1992, à l'exception de l'Hôpital d'Yverdon qui applique déjà ces dispositions. Il est également prévu que les hôpitaux fassent office de centres collecteurs. Les médecins installés en cabinet privé pourront prendre contact avec l'hôpital le plus proche à ce moment-là.

Concernant l'Ouest vaudois (exception faite des hôpitaux mentionnés plus haut), nous poursuivons nos recherches d'une usine d'incinération qui accepte ces déchets.

Les cabinets privés sont aussi soumis à la législation en vigueur. Les déchets médico-sanitaires, représentés dans les cabinets essentiellement par des objets piquants et coupants, douvent être conditionnés sans risques, transportés et incinérés en dehors de la filière de l'élimination des déchets ménagers

Actuellement, pour les éliminer, les possibilités suivantes existent:

– Les apporter directement à l'UIOM du Vallon à Lausanne du lundi au jeudi de 17 à 19 heures et le samedi matin de 7 h. 30 à 12 heures.

– Faire appel à l'Entreprise Rudosa, 20, av. Chablière, 1004 Lausanne, tél. 021/37 67 25 (entreprise privée, qui en assure la prise en charge complète).

Pour les médecins de la zone sanitaire II, les établissements suivants fonctionnent comme centres collecteurs:

Hôpital de Morges, 2, ch. du Crêt,
 1110 Morges (pour tous renseignements s'adresser à M. F. Deillon,
 tél. 021/803 06 11).

Institut de Lavigny, 1175 Lavigny
 (M. S. Costantini, tél. 021/808 55 81).

– EMS La Diligence, 32, av. des Charpentiers, 1110 Morges (M^{me} D. Bonhomme, tél. 021/802 31 81).

– Home Clair-Soleil, route de la Pierre, 1024 Ecublens (M. R. Muggli, tél. 021/691 27 11).

Les heures de réception dans ces établissements sont en principe flexibles. Les établissements en question se recommandent pour que ces déchets soient correctement conditionnés.

La D^{rsse} Chantal Sadik ou M^{me} E. Fontana, du Service de la santé publique, répondront volontiers aux questions éventuelles aux numéros de tél. 021/316 42 43 ou 316 42 25.

Le médecin cantonal: Dr Jean Martin

GMI Assemblée générale

Jeudi 14 novembre 1991 à 18 heures

> à l'Hôtel de la Paix à Lausanne

Prescriptions de physiothérapie

Messieurs les membres de la SVM,

Dans notre souci commun de lutter contre l'augmentation des frais de la santé, nous aimerions attirer votre attention sur le fait que chaque prescription de physiothérapie à domicile engendre des charges supplémentaires pour les caisses maladie. Il convient de veiller à ce que les ordonnances pour ce genre de traitement soient données à des patients qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons strictement médicales.

Les dispositions applicables prévoient en effet que les déplacements du physiothérapeute ne sont remboursés que «si le malade ne peut se rendre chez un physiothérapeute pour des raisons médicales et si le médecin à expressément ordonné le traitement à domicile». Dès que l'état du patient le permet, et afin de limiter les frais de déplacement, le traitement doit être poursuivi dans un cabinet.

Fédération vaudoise des caisses maladie Le secrétaire général: *C. Poget* Fédération suisse des physiothérapeutes Section vaudoise Le président: Ph. Mercier



AMBULANCES ALPHA · Lausanne 021/367171

24 heures sur 24

Transport: malade, blessé, convalescent

Entrée et sortie d'hôpital

Rapatriements Suisse et étranger

Ambulances équipées et confortables et Mercedes climatisée avec personnels qualifiés (infirmiers)

Devis gratuit

Location d'oxygène



- La clinique BOIS-CERF est située dans un cadre de verdure et de tranquillité, à proximité immédiate de tous les moyens de transports locaux, régionaux et nationaux.
- Etablissement ouvert à tous les médecins, pour des cas de médecine et de chirurgie, la clinique BOIS-CERF offre, dans un cadre humain, des soins personnalisés de haut niveau.
- Parc ombragé aménagé.
- Grandes chambres à un et deux lits, avec cabinet de toilette, douche, bain, téléphone, radio, TV, vidéo, cuisine à la carte.
- Restaurant, grande terrasse.
- Institut de radiologie, CT-scanner, résonance magnétique, ultrasonographie, mammographie, angiographie digitalisée, ostéo-densitométrie.
- · Institut de physiothérapie moderne.
- · Laboratoire permanent.
- · Service et consultation diététique.
- · Hôpital de jour.
- · Soins continus.
- Soins palliatifs.



CLINIQUE BOIS-CERF

Informations et renseignements:

Clinique BOIS-CERF 31, avenue d'Ouchy, CP 341, 1001 Lausanne Tél. (021) 619 69 69 Fax (021) 617 57 71

LAUSANNE

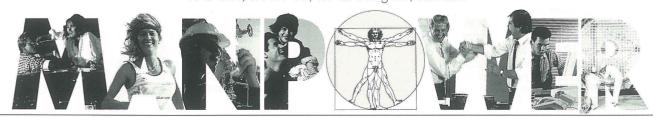
FIXF

TEMPORAIRE

pour des professions médicales et paramédicales

contactez

le © 021/20 25 35, rue de Bourg 20, Lausanne



Le soignant face à la douleur

Journée de travail et de réflexion proposée par le groupe Balint d'Aigle

Date:

Samedi 16 novembre 1991, de 9 à

17 heures

Lieu:

Vevey (Centre Doret)

Conférenciers:

Dr Raphaël Carron, Monthey «Entre douleur et souffrance: la somatisation?»

Dr Claude Miéville, Vevey

«La douleur dans la relation «soignant-soignant»

Dr Arthur Trenkel, Berne

«La douleur dans la relation thérapeutique»

Groupes de travail et de discussion.

Renseignements/inscriptions: Ariane Frei, Centre médical du Jorat, 1083 Mézières, tél. 021/903 21 78.

Sondage sur les objectifs de formation des techniciens(ciennes) en radiologie médicale

L'Ecole cantonale vaudoise de techniciens(ciennes) en radiologie médicale (TRM) a terminé l'analyse de l'enquête auprès des médecins radiologues et TRM afin de connaître leur opinion relative aux objectifs de formation des TRM.

Les résultats statistiques et les commentaires qui s'y rapportent paraîtront dans la *Revue médicale de la Suisse romande* de janvier 1992.

G. Anagnostou, directeur

Déménagement de la Policlinique psychiatrique universitaire B

La Policlinique psychiatrique universitaire B (anciennement Centre psycho-social: annexes Saint-Pierre – Enning – Caroline) a déménagé le 25 septembre.

Voici notre nouvelle adresse:

Policlinique psychiatrique universitaire B

du Service hospitalo-ambulatoire B du Département universitaire de psychiatrie adulte

Rue du Tunnel 1, 1^{er} étage 1005 Lausanne

Tél. 021/316 79 79 Fax 021/316 79 80

Adresses pour contact:

- F. Ferrero

Dépt universitaire de psychiatrie adulte Chef du service B Hôpital de Cery 1008 Prilly

Dr J. Besson
 Médecin responsable
 PPU-B
 Rue du Tunnel 1
 1005 Lausanne

sмsr/ғмн Après-midi juridique

Conférences:

Le consentement éclairé du patient par le professeur Olivier Guillod, docteur en droit

Le secret médical par M. François-X. Deschenaux, secrétaire général de la FMH

Ces conférences seront données le 14 novembre 1991, à 14 heures, à l'Hôtel Royal-Savoy, à Lausanne.

Inscription: «Après-midi juridique»

Nom:

Prénom:			
Adresse:			
Tél.:			

Coupon à retourner au Secrétariat de la Société médicale de Suisse romande (SMSR) route d'Oron 1, case postale, 1010 Lausanne, tél. 021/652 16 74.

Prise de position du médecin cantonal sur le communiqué du comité de la SVM

Relation entre praticiens installés et médecins bospitaliers

Votre communiqué qui m'est parvenu par le biais d'une circulaire datée du 8 octobre 1991 a retenu toute mon attention. Je connais la problématique chronique à laquelle vous vous adressez par ce texte et je crois judicieux que, périodiquement, des rappels soient faits. Je salue aussi l'institution d'un organe de conciliation ad hoc.

Toutefois, permettez-moi de vous faire part de ma surprise et de ma préoccupation devant l'absence totale, dans ce texte, de la mention d'un patient adulte et responsable. Alors qu'il est rédigé à une époque où on parle passablement des droits des patients depuis dix à vingt ans, à aucun moment votre texte ne laisse-t-il entendre que le malade puisse avoir quelquechose à dire.

Vous me répondrez que cela va de soi. Je veux bien. Mais je suis certain que c'est le genre de choses qu'il est important de dire et répéter. Quand on lit par exemple (fin du point *d.* de votre circulaire) «le médecin de l'hôpital doit se tenir à cette mission et ne peut la modifier qu'avec l'accord du médecin traitant», la non-mention absolue de l'idée que le patient pourrait avoir certains souhaits, et pourrait vouloir dé-

cider, est ennuyeuse.

Je réalise bien que certains accords pratiques et de bonne compagnie entre praticiens, pour le déroulement ordonné des suivis, sont souhaitables. Cela étant, le patient reste le maître de ce qui lui est fait ou pas fait en termes diagnostiques ou thérapeutiques. Pratiquement, cela veut dire qu'un médecin hospitalier a le droit (voire le devoir déontologique) de refuser de continuer à suivre un patient au nom d'un accord de politique professionnelle, même si celui-ci le lui demande. D'accord. Mais rien n'autorise à forcer un patient à être soigné à un endroit donné (sauf exception prévue par la loi). Relisez cette circulaire et admettez avec moi que le malade y apparaît comme un objet qu'on se passe en fonction d'arrangements qu'on appellerait cartellaires dans d'autres contextes (et qui, je n'en disconviens pas une fois encore, ont leur raison d'être).

Si nous ne tenons pas mieux compte dans des prises de positions formelles comme celle-ci du fait que le patient est avec nous un codécideur (en fait, il doit toujours être le décideur ultime – sauf circonstances particulières que l'espace ne permet pas de discuter ici), nous allons je le crains au devant de difficultés croissantes dans nos relations avec le public.

D^r Jean Martin Médecin cantonal

A bon entendeur

Assurée acquittée

L'assuré qui garde pour lui l'argent reçu de sa caisse maladie pour payer une facture de médecin ou d'hôpital ne risque pas d'être poursuivi pour abus de confiance. Dans un arrêt, le Tribunal fédéral a libéré de toute peine une jeune femme condamnée par la justice vaudoise à deux mois de prison avec sursis. En raison de difficultés financières, elle avait utilisé les 13 000 francs versés par sa caisse après un accouchement pour payer d'autres factures

Le Matin

Le coin de la Faculté

Professeur Philippe Leuenberger

Le D^r Philippe Leuenberger, professeur associé, chef de la Division de pneumologie du Département de médecine interne du CHUV, a été récemment promu au titre de professeur ordinaire.

Après une formation complète en médecine interne, effectuée à Lausanne et à la Columbia University (New York), le Dr Ph. Leuenberger obtient le titre de spécialiste FMH en médecine interne, maladies des poumons et, dès 1982, il assume la responsabilité de la Division de pneumologie du DMI.

Le Dr Ph. Leuenberger jouit d'une réputation internationale dans sa discipline et il est l'auteur de nombreuses publications dans ce domaine. Il est soutenu dans ses travaux de recherche par le Fonds national de la recherche scientifique. Membre de nombreuses sociétés médicales et scientifiques, il préside actuellement la Société suisse de pneumologie. A ses compétences professionnelles et scientifiques viennent s'ajouter des qualités d'enseignant reconnues de tous.

Professeur Jacques Bille

Né en 1946 à Neuchâtel, le D^r Jacques Bille a obtenu son diplôme

fédéral de médecin après des études effectuées à l'Université de Lausanne. Il poursuit sa formation postgraduée en médecine interne, puis en microbiologie clinique, à Neuchâtel, à Lausanne et à la Mayo Clinic de Rochester (Etats-Unis).

De retour à Lausanne depuis 1983, il dirige l'Unité de bactériologie médicale de l'Institut de microbiologie, institut dont il assume la direction a.i. depuis le départ à la retraite du professeur V. Bonifas. Le Dr J. Bille est également responsable du Centre national des listeria, centre de références pour l'OMS, domaine dans lequel il a acquis une réputation internationale. Il a pris une part importante dans l'élaboration des programmes de formation en microbiologie du personnel paramédical.

Le D^r J. Bille, privat-docent et agrégé, vient d'être nommé par le Conseil d'Etat au rang de professeur ordinaire, médecin-chef de l'Unité de bactériologie médicale de l'Institut de microbiologie du CHUV.

Professeur associé Claude-Yves Genton

Né en 1940, originaire de Saint-Saphorin et Chardonne, le D^r Claude-Yves Genton a suivi les études de médecine de l'Université de Lausanne, avec un stage d'un semestre à la Faculté de médecine de l'Université de Hambourg.

Après avoir obtenu son diplôme fédéral de médecine en 1966, le Dr Cl.-Y. Genton poursuit sa formation postgraduée en physiologie, en pathologie, en chirurgie, en gynécologieobstétrique; il suit également un stage à Graz (Autriche) pour se perfectionner en cytopathologie et histopathologie gynécologique. Il acquiert ainsi le titre de spécialiste FMH en pathologie. Il effectue encore un stage au Massachusetts General Hospital, à Boston, avant de revenir à Lausanne où il est nommé privat-docent et agrégé en 1987. Le Dr Cl.-Y. Genton est membre de plusieurs sociétés scientifiques suisses et étrangères.

Reconnaissant les qualités de ce pathologue qui voue l'essentiel de son activité aux aspects cliniques de la pathologie, le Conseil d'Etat vient de nommer le Dr Claude-Yves Genton, privat-docent et agrégé, en qualité de professeur associé à l'Institut de pathologie.

M^{me} le professeur Heidi Diggelmann

Née à Berne où elle a suivi toutes ses études médicales, M^{me} le D^r Heidi Diggelmann a été très vite attirée par la recherche fondamentale; sa formation postgraduée a été effectuée dans le Département de virologie de l'ISREC, puis dans le Département de biophysique de l'Université de Chi-

De retour en Suisse, Mme H. Diggelmann travaille d'abord au Département de biologie moléculaire de l'Université de Zurich; en 1971, elle crée une unité de recherche sur les rétrovirus à l'ISREC où elle est nommée chef du Département de biologie moléculaire en 1977. L'importance de ses contributions scientifiques ont valu à Mme H. Diggelmann une renommée internationale: elle a été lauréate des Prix Miescher et Cloëtta; elle est consultante à l'OMS pour le programme de recherches sur les maladies tropicales et membre du Conseil national de la recherche; elle préside actuellement le Comité suisse pour la sécurité en bio-

Reconnaissant les grandes compétences de M^{me} H. Diggelmann, le Conseil d'Etat vient de la nommer professeur ordinaire (elle est la première femme à obtenir ce titre en Faculté de médecine), directrice de l'Institut de

Professeur associé Jean-Jacques Goy

microbiologie du CHUV.

Né à Payerne, d'où il est originaire, en 1954, le D^r Jean-Jacques Goy a obtenu son diplôme fédéral de médecine en 1978 après des études effectuées à l'Université de Lausanne qui lui octroie également le titre de docteur en médecine.

La formation postgraduée du Dr J.-J. Goy s'est déroulée en majeure partie au CHUV, avec une interruption de six mois passés au National Heart & Brompton Hospital de l'Université de Londres.

En 1985, le Dr J.-J. Goy obtient le titre FMH en médecine interne, avec spécialité en cardiologie en 1986. Il a une formation très complète de cardiologue et s'intéresse à tous les secteurs de sa spécialité, principalement à la cardiologie invasive et aux problèmes pré- et postopératoires des transplantés cardiaques.

Le Conseil d'Etat vient de nommer le Dr Jean-Jacques Goy, agrégé, en qualité de professeur associé à la Division de cardiologie du Département de médecine interne du CHUV.

Professeur Denis Berger

Le Dr Denis Berger est né à Neuchâtel en 1942; il a obtenu son diplôme fédéral de médecine en 1969 après des études effectuées à l'Université de Lausanne. Dès le début de sa formation postgraduée, il s'est intéressé à la chirurgie pédiatrique et a travaillé non seulement dans divers services du CHUV, mais également à l'Hôpital de zone de Morges, à la Kinderklinik de Brême (Allemagne) et dans le Service de chirurgie pédiatrique du Kinderspital de l'Université de Zurich.

C'est dans le domaine de la physiopathologie des sphincters et de l'urologie que le Dr D. Berger s'est fait une réputation internationale. En 1977, il a reçu de l'Université de Lausanne le Prix Suzanne Picot-Roux pour son travail de thèse sur l'évaluation fonctionnelle et pronostique des malformations ano-rectales.

A côté de son activité clinique et scientifique, le Dr D. Berger s'est engagé dans de nombreuses commissions; il est également membre du Conseil pédagogique de l'Ecole d'infirmières HMP de Lausanne.

Le Conseil d'Etat vient de nommer le D^r Denis Berger, privat-docent et agrégé, en qualité de professeur ordinaire et chef du Service de chirurgie pédiatrique du CHUV.

Professeur Philippe Monnier

Dans sa séance du 14 août 1991, le Conseil d'Etat a désigné le Dr Philippe Monnier, privat-docent et agrégé, en qualité de professeur ordinaire et chef du Service d'ORL et de chirurgie cervico-faciale du CHUV. Le Dr Ph. Monnier succède ainsi au professeur Mar-

cel Savary.

Né à La Chaux-de-Fonds en 1947, le Dr Ph. Monnier a suivi toutes ses études à la Faculté de médecine de Lausanne. Après des stages dans divers hôpitaux régionaux, il s'est formé en oto-rhino-laryngologie à Lausanne auprès du professeur M. Savary. Il a complété sa formation par des séjours prolongés en Allemagne et aux États-Unis. Dans le cadre très vaste de l'ORL moderne, il s'est préparé particulièrement à l'endoscopie, à l'otologie et à la chirurgie cervico-faciale. Ce profil lui donne une compétence particulière dans le traitement des tumeurs qui sont fréquentes en ORL.

Jeudi 28 novembre 1991, de 9 heures à 12 h. 30 CHUV, auditoire Tissot

Les Jeudis de la Vaudoise

Les obésités et leurs traitements

en collaboration avec le Service de médecine interne A du CHUV Professeur P. Burckhardt Modérateur: Dr R. Bourgeois

Physiopathologie

Professeur E. Jéquier

Epidémiologie

Dr B. Burnand

Régimes

Professeur P. Burckhardt

Mme Ch. Chollet Discussion

Médicaments

Dr E. Heraief

Gastroplastie: indication, aspects techniques Dr A. Jayet

Suivi des patients après gastroplastie

Dr A.-C. Laurent-Jaccard

Approche psychiatrique

Dr N. De Tonnac

De l'anamnèse au choix thérapeutique

Dr E. Heraief

Discussion générale

MEDIPHIL

P rogramme primordial

H abile, harmonieux

I ngénieux, infaillible

L ogiciel leader

 ${\cal S}$ ûr, sympathique

O ptimal, organisé

F iable, facile

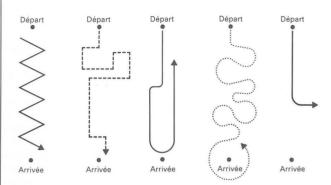
T olérant, talentueux

250 médecins l'ont déjà choisi Nhésitez plus, contactez-nous!

CIGAL

Philsoft Ch. des Croisettes 23 - 1066 Epalinges Tél. 021 / 652 41 69

Quelles expériences avez-vous faites en déclarant un sinistre à votre compagnie d'assurance ?



winterthur

De nous, vous pouvez attendre plus.

Direction régionale de Lausanne :

Avenue Benjamin-Constant 1 1002 Lausanne Téléphone 021/319 51 11



Fr. 9'450.-

Offrez-vous une solution informatique de pointe avec

GALIEN II

N'hésitez plus à nous contacter rapidement

Envoyez-nous vo CP 4381, 1110 M expédiée ou, conta	MORGES, une do	cumentatio	nt coupon à n détaillée	AXCIEL, vous sera
Nom/prénom :				
Dualas.				
Rue/no :		^		
NPA :	Localité :			
NI - 1/1/		200		

Le spécialiste des professions médicales

Consultant du secteur médical hospitalier et leader dans ce domaine, IDÉAL MÉDICAL est

la réponse à vos recherches de personnel

pour votre cabinet.

Rapidité, compétence, liberté de choix dans les solutions proposées.

Nous vous libérons des contraintes inhérentes à l'embauche du personnel.

N'hésitez pas à nous contacter au numéro de téléphone 021/311 13 13. Nos conseillers vous renseignerons volontiers.

IDÉAL MÉDICAL, av. Ruchonnet 30, 1003 Lausanne Ouvert sans interruption de 8 heures à 18 h 30, service de

ideal TEMPORAIRE & FIXE
Lausanne 021/311 13 13
30, avenue Ruchonnet

Calendrier médical vaudois Période du 28 octobre

au 23 novembre 1991

LUNDI 28 OCTOBRE

18 h. 30-19 h. 15: Cours de formation continue du Service universitaire d'ophtalmologie. - Auditoire de l'Hôpital Jules-Gonin, av. de France 15, Lausanne. - Dr A. Brézin (Paris): «Toxoplasmose oculaire: nouvelle technique d'étude.»

MARDI 29 OCTOBRE

11 h.-12 h.: Colloque scientifique de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive. - Salle de colloques IUMHT, Bugnon 19, Lausanne. V. Wietlisbach: «Tabac, tension artérielle, cholestérol et infarctus du myocarde: la fonction de risque de Framingham (Etats-Unis) est-elle transportable à la population suisse? Essai d'application aux résultats de l'enquête MONICA.»

12 h.: Colloque de l'Hôpital de Nyon. - Salle du Corjon. - Dr D. Laufer: «Douleurs abdominales récidivantes de l'enfant.»

12 h. 15: Colloque d'immunologie clinique et d'allergie. - Salle de séminaires 2, niveau 08 CHUV. Dr Ch. Zufferey: «Prévalence de l'anticorps anti-HCV chez 20 000 donneurs de sang du CTS de Lausanne.» 15 h. 30: Séminaire de la Division d'endocrinologie et biochimie clinique. – Salle des colloques BH 19, CHUV. - Professeur E. del Pozo (Berne): «Paramètres de croissance au cours de la vie chez le rat: données expérimentales et corrélations cliniques.»

MERCREDI 30 OCTOBRE

11 h. 30-12 h. 30: Confrontations anatomocliniques du Département de médecine interne et de l'Institut de pathologie. - Auditoire Yersin, CHUV. - Dr J.-Ph. Grob, Dr A. Baur: «Adénopathies chez un patient HIV négatif.»

12 h. 15: Séminaire de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie - Salle de conférences de l'Institut, Bugnon 27, Lausanne, entrée C3 - Dr E. Humler (Heidelberg): «Transgenic mice and gene targeting in ES cells. Disruption of the mouse CREB gene by homologous recombination.»

17 h. 30: Colloque postgradué du Service de neurologie. Auditoire Yersin, CHUV. -Dr P. Naegeli: «Un cas de lymphome du tronc cérébral.»

17 h. 45-18 h. 45: Séminaire de l'Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique. - A l'Institut, ch. des Falaises 1, Lausanne. - Professeur M. G. Field (Harvard): «La médecine et le Gouvernement américain: un tournant historique.»

JEUDI 31 OCTOBRE

9 h.-12 h. 45: Colloque post-gradué du Département de gynécologie-obstétrique. -Auditoire Tissot, CHUV. - A. Corboz, P. Günther, P. Bovet, P. Hohlfeld: «Psychiatrie et obstétrique.»

11 h. 15: Leçon inaugurale du Dr C. V. Jongeneel. - Auditoire Yersin, CHUV. - Cours d'immunologie générale: Réquisition génétique de la réponse immunitaire.»

12 h.: Colloque des spécialistes de pédiatrie. BH 11-325, CHUV. - Dr M. Payot, privat-docent: «Cardiologie.»

16 h.-16 h. 45: Colloque de cardiologie. -Auditoire 2, niveau 08, CHUV. - Professeur L. Kappenberger: «Les tumeurs cardia-

18 h.: Colloque postgradué d'ORL. - Auditoire Yersin, CHUV. - Dr F. Rham: «La thermographie nasale: nouvelles expériences cliniques.»

VENDREDI 1er NOVEMBRE

8 h. 15: Conférence du Service de radiothérapie. - Salle de séminaires 2, niveau 8, CHUV. - «Présentation de cas.»

LUNDI 4 NOVEMBRE

8 h. 15-9 h. 45: Séminaire du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. - Auditoire du Bercail, Chablière 5, Lausanne. - Dr J.-M. Porret: «Approche de la psychopathologie à l'adolescence et métapsychologie «classique.»

14 h.-15 h.: Colloque du métabolisme phospho-calcique. - Salle 10-310 BH 10. -Dr M. Trolliet: «Insuline, vitamine A et métabolisme osseux dans l'hyperostose diffuse idiopathique (maladie de Forestier).» 16 h. 15: Leçon inaugurale du Dr M. Fromer. - Auditoire Olivier. - Cours de cardiologie II: «La mort subite cardiaque: peut-on la prévoir et la prévenir?»

18 h. 30-19 h. 15: Cours de formation continue du Service universitaire d'ophtalmologie. - Auditoire de l'Hôpital Jules-Gonin, av. de France 15, Lausanne. - Professeur F. Bigar: «Indications à la kératoplastie perforante et suivi postopératoire.»

MARDI 5 NOVEMBRE

11 h.-12 h.: Conférence du Service universitaire de psychogériatrie. - Auditoire J.-L. Villa, Hôpital psycho-gériatrique, Prilly. -Professeur J. Constantinidis (Genève): «Effets de l'aspartate de zinc sur la maladie d'Alzheimer.»

12 h. 30: Colloque multidisciplinaire dermatologie, immunologie, néphrologie, rhumatologie. - Auditoire Beaumont, salle 305. - Drs M. Bringolf et F. Zysset: «Syndrome néphrotique sur amyloïdose?»

12 h. 45: Conférence à l'Hôpital du Samaritain, Vevey - Dr B. Stoll, Bafang Cameroun «médecine sous les tropiques.»

15 h.30: Séminaire de la Division d'endocrinologie et biochimie clinique. - Salle de colloques BH 19, CHUV. - Dr O. Spycher: «La thyroïdite de De Quervain: nouvelles données sur le diagnostic et l'évolution.»

MERCREDI 6 NOVEMBRE

11 h. 30-12 h. 30: Confrontations anatomocliniques du Département de médecine interne et de l'Institut de pathologie. - Auditoire Yersin, CHUV. - Dr B. Hirschel, privat-docent (Genève), Dr S. Gebhard: «Etat fébrile chez une patiente HIV positive.» 16 h.: Séminaire de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie. - Salle de conférences, Bugnon 27, entrée C3, 1er étage. -Dr H. Reggio (Marseille): «Etude de la biogénèse de la membrane apicale des cellules épithéliales digestives différenciées et dédifférenciées, utilisant des protéines membranaires et du cytosquelette.»

18 h.: Colloque de pneumologie du Département de médecine interne et de la Policlinique médicale. – Salle de séminaires 6, CHUV. - Professeur Ph. Leuenberger: «Rôle des oxydants en pathologie respira-

JEUDI 7 NOVEMBRE

8 h.: Colloque régional de l'Hôpital de Saint-Loup, Orbe. – Bibliothèque du CMT.

9 h. 30-12 h.: Colloque pour les dermatologues de la Suisse romande. – Auditoire de l'Hôpital de Beaumont, Lausanne. - Présentation et discussion de cas cliniques. 9 h. 45-10 h. 45: Colloque de la Policlinique médicale. – Auditoire 2e étage, César-Roux 19, Lausanne. - Dr Schwed: «Clinique de la démence sénile.» - Dr H. Decrey: «Structures de maintien à domicile dans le can-

10 h.-17 h.: 11^e cours de perfectionnement du Service de neurologie. - Auditoire César-Roux 19. – «Le médecin face au patient neurologique.»

12 h.: Colloque des spécialistes de pédiatrie. BH 11-325, CHUV. - Professeur J.-M. Matthieu: «Métabolisme/Neurochirurgie.» -Dr M. Tosic: «Etude génétique et biochimique d'un mutant neurologique chez le

18 h.: Colloque postgradué d'ORL. – Auditoire Yersin, CHUV. - Dr V. Schweizer: «Les kystes et les fistules latéro-cervicaux: embryologie, diagnostic et traitement.»

VENDREDI 8 NOVEMBRE

8 h. 15: Conférence du Service de radiothérapie. - Salle de séminaires 2, niveau 08, CHUV. - «Présentation de cas.»

8 h. 15-9 h. 45: Séminaire du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. - Auditoire du Bercail, Chablière 5, Lausanne. - Dr M. Berger (Saint-Etienne): «Approche psychothérapeutique des troubles de l'apprentissage.»

13 h.-14 h.: Conférence de l'Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique. - Auditoire Yersin, CHUV. – Dr V.-P. Comiti (Paris): «Problèmes éthiques en médecine dans l'Europe du XIXe siècle.»

LUNDI 11 NOVEMBRE

18 h. 30-19 h. 15: Cours de formation continue du Service universitaire d'ophtalmologie. – Auditoire de l'Hôpital Jules-Gonin, av. de France 15, Lausanne. – Dr C. Malbrel (Reims): «Surveillance périmétrique du glaucome.»

MARDI 12 NOVEMBRE

11 h.-12 h.: Colloque scientifique de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive. – Salle de colloques IUMHT, Bugnon 19, Lausanne. – M.-Cl. Hoffner: «Présentation d'un module expérimental d'apprentissage de la statistique par la microinformatique.»

12 h. 15: Colloque d'immunologie clinique et d'allergie. – Salle de séminaires 2, niveau 08 CHUV. – Dr A. Leimgruber: «Angiœdème héréditaire et traitement substitutif.»

15 h. 30: Séminaire de la Division d'endocrinologie et biochimie clinique. – Salle de colloques BH 19, CHUV. – Dr A. Senn: «Nouvelles perspectives dans l[§]analyse du pouvoir fécondant du sperme.»

MERCREDI 13 NOVEMBRE

16 h.: Séminaire de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie. – Salle de conférences, entrée C3, 1er étage, Bugnon 27, Lausanne. – Dr P. Mangeat (Montpellier): «La cellule pariétale gastrique: un modèle d'études des interactions membranecytosquelette.»

17 h. 30: Colloque postgradué du Service de neurologie. – Auditoire Yersin. – Dr P.-A. Uldry: «Indications à une IRM médullaire.»

JEUDI 14 NOVEMBRE

8 h.-9 h.: Colloque de l'Hôpital de zone de Morges. – Auditoire de l'ESIM. – Dr D. Thiébaud: «L'ostéoporose, diagnostics et traitements – nouvelles perspectives.»

9 h.: Rencontre des ophtalmologues romands. – Auditoire de la Pagode, Zyma, Nyon. – Organisée par les cliniques ophtalmologiques universitaires de Besançon, Genève, Grenoble et Lausanne.

9 h. 15: Journée de la Ligue genevoise contre la tuberculose et les maladies pulmonaires. – Hôtel Penta, Genève.

9 h. 45-10 h. 45: Colloque de la Policlinique médicale. – Auditoire 2e étage, César-Roux 19, Lausanne. – Dr D. Thiébaud: «Diagnostic et traitement de l'hypercalcémie.» – Dr R. Soler: «Maladie de Paget: considérations thérapeutiques.»

12 h.: Colloque des spécialistes de pédiatrie. – BH 11-325, CHUV. – Dr U. Eiholzer: «Endocrinologie.»

17 h. 30: Conférence à l'Hôpital de Nyon. – Drs M. Wisard et J.-B. Rochat: «Le praticien face aux problèmes de l'hyperplasie de la prostate: étiologie, investigations, possibilités actuelles de traitement.»

18 h.: Colloque postgradué d'ORL. - Audi-

toire Yersin, CHUV. – D^r D. Leuba: «Indications, limites et résultats des cordectomies lasers: casuistique de la Clinique ORL de Lausanne et revue de la littérature.»

18 h. 15: Colloque pluridisciplinaire de gastro-entérologie CHUV/PMU. – Auditoire Tissot, CHUV. – «Hépatologie.»

VENDREDI 15 NOVEMBRE

8 h. 15: Conférence du Service de radiothérapie. – Salle de séminaires 2, niveau 08, CHUV. – «Présentation de cas.» – 8 h. 30: Dr S. Leyvraz: «Nouvelle nitrosourée pour le traitement des mélanomes.»

VENDREDI 15 ET SAMEDI 16 NOVEMBRE

Journées portes ouvertes à l'Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique, Falaises 1, Lausanne, de 10 h. à 18 h.

LUNDI 18 NOVEMBRE

8 h. 15-9 h. 45: Séminaire du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. – Auditoire du Bercail, Chablière 5, Lausanne. – Dr J.-M. Porret: «Métapsychologie des psychoses à l'adolescence.»

14 h.-15 h.: Colloque du métabolisme phospho-calcique. — Salle 10-310 BH 10. — Dr A.-B. Maillard: «Rôle potentiel des facteurs hormonaux locaux dans l'ostéoporose.»

18 h. 30-19 h. 15: Cours de formation continue du Service universitaire d'ophtalmologie. – Auditoire de l'Hôpital Jules-Gonin, av. de France 15, Lausanne. – Professeur J.-M. Parel (Miami) et Dr E. Haefliger (Bâle): «Phako – Erzatz 2001.»

MARDI 19 NOVEMBRE

11 h.-14 h.: Colloque de la Clinique de la Source. – Auditoire Fréminet. – D^{rs} A. Jallut, H.-Ph. Eisner, G. Rappoport: «L'épaule douloureuse: diagnostic, traitements place de la réduction.»

12 h. 30: Colloque multidisciplinaire de dermatologie, immunologie, néphrologie, rhumatologie. – Auditoire 305, Hôpital de Beaumont, Lausanne. – Dr D. Perrenoud: «Erythrodermie et hyper-IgE.»

15 h. 30: Séminaire de la Division d'endocrinologie et biochimie clinique. – Salle de colloques BH 19, CHUV. – E. Temler: «Utilité clinique du dosage de l'IGF 1.»

17 h: 3º Journée lausannoise d'anesthésiologie. – Hôtel Beau-Rivage, salle Sandoz, Lausanne. – «Anesthésie générale et hémodynamique.» Renseignements et inscription: Dr P. Ravussin, Service d'anesthésiologie du CHUV, Lausanne (tél. 314 45 79).

MERCREDI 20 NOVEMBRE

11 h. 30-12 h. 30: Confrontations anatomocliniques du Département de médecine interne et de l'Institut de pathologie. – Auditoire Yersin, CHUV. – Professeur

C. Regamey (Fribourg), Dr L. Guillou: «Vomissements, diarrhées, douleurs abdominales et état fébrile.»

17 h. 30: Colloque postgradué de neurologie et de neuropathologie. – Auditoire Yersin. – D^r P. Naegeli: «Confrontation clinico-pathologique.»

17 h. 30: Colloque romand de radiologie. – Auditoire Tissot, CHUV. – D^r G. Krestin (Zurich): «MR imaging of the kidneys.»

JEUDI 21 NOVEMBRE

8 h.: Colloque des cas problèmes de l'Hôpital de Saint-Loup, Orbe. – Bibliothèque du CMT.

9 h.-12 h.: Grand colloque de la Policlinique médicale. – Auditoire du 2º étage, César-Roux 19. – Professeurs L. Kappenberger et M. Jaeger: «Le praticien face aux problèmes cardiologiques.»

12 h.: Colloque des spécialistes de pédiatrie. – BH 11-325, CHUV. – Professeur A. Calame: «Développement/Néonatologie.» 16 h.-16 h. 45: Colloque de cardiologie. – Auditoire 2, niveau 08, CHUV. – Dr R. Polikar: «La cardiologie diabétique.»

18 h.: Colloque postgradué d'ORL. – Auditoire Yersin, CHUV. – Dr Ch.-A. Mudry: «Investigations et traitement des paralysies du perf facial »

18 h. 30: Colloque régional à l'Hôpital de zone de Payerne. – Salle de conférences. – Dr O. Rostan et G. Magnenat: «Traitement moderne de la lithiase vésiculaire.»

VENDREDI 22 NOVEMBRE

8 h. 15: Conférence du Service de radiothérapie. – Salle de séminaires 2, niveau 08, CHUV. – «Présentation de cas.»

12 h.: Colloque du Laboratoire central et de la Division d'hématologie du DMI. – Salle de séminaires 6, BH 08. – D^r R. Saillen: «Présentation de cas.»

VENDREDI 22 ET SAMEDI 23 NOVEMBRE

9 h.-17 h.: Séminaire de travail du Centre d'étude de la famille. – Hôpital de Cery, Prilly. A. Ciola et J.-Cl. Métraux: «Migration et transculturation: rencontre entre deux subjectivités.» Fr. 250.– par personne (maximum 20 participants). Renseignements et inscription: tél. 021/643 64 01.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos annonces de colloques couvrant la période du 25 novembre 1991 à mijanvier 1992, avant le lundi 11 novembre 1991. Merci de votre compréhension.



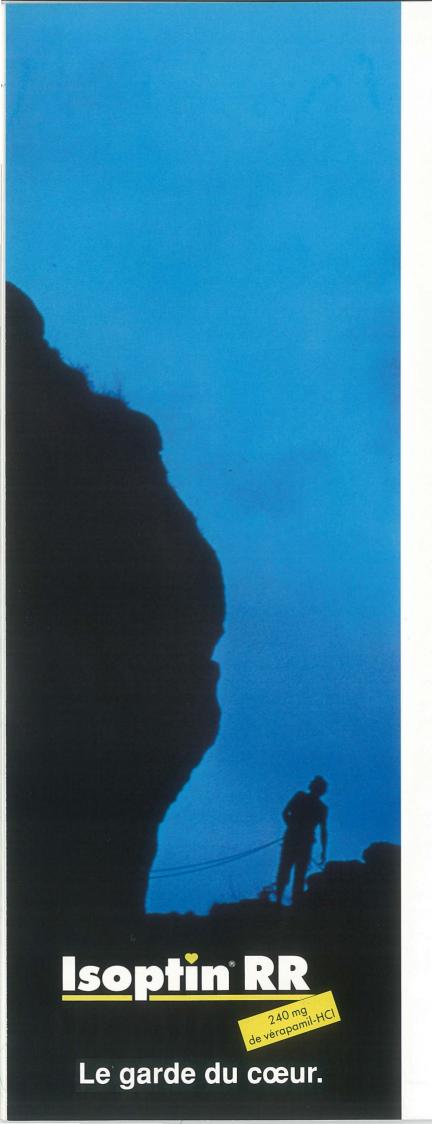


Admis aux caisses

L'AINS qui ménage le cartilage

EGFRIED SPORTED SPORTED TO STORY OF THE PARTY OF THE PART pour prolonger la vie du cartilage.

Informations détaillées dans le Compendium Suisse des Médicaments



HTA

ISOPTIN RR
pour prévenir
des maux
qui ne
préviennent
pas.

Même chez l'hypertendu diabétique.

La galénique originale d'ISOPTIN RR à 240 mg de vérapamil permet la prescription d'une seule prise par jour. Ses taux plasmatiques assurent une efficacité sans pic sur le nycthémère, offrent une bonne tolérance chez les patients hypertendus, et donc une plus grande qualité de la vie.

Knoll SA - 4410 Liestal, prend la recherche à coeur.





Pour des informations détaillées sur la composition, les indications, la posologie, les restrictions d'application et les effets secondaires, veuillez consulter la documentation scientifique et le Compendium Suisse des Médicaments.